

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CCAS

L'an deux mil vingt-cinq, les dix-neuf mars à dix-huit heures, le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en session ordinaire, sous la présidence de Madame BOISNARD, vice-présidente du CCAS de Pacé.

Date de convocation : 06/03/2025

Nombre de membres en exercice : 12

Présents à l'ouverture de la séance : 07

Quorum réuni

Étaient présents :

M. DEPOUEZ

Mme BOISNARD

M. ROUAULT

M. BOUFFORT

Mme BESNARD

M. GUILLAUME

Mme LAMBART

Étaient excusés :

Mme KHAN

Mme HERCEG-GALESNE

M. GAISLIN a donné pouvoir à M. ROUAULT

Mme SUBILEAU

M. TATIN

Étaient absents :

M. LUCET (démissionnaire – remplacement en cours)

Secrétaire de séance :

Mme BESNARD Jeannine.



Del 2025-02-05 – 19 mars 2025

BUDGET PRIMITIF 2025

Le Rapporteur

Présente le projet de Budget Primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale de Pacé.
L'équilibre de ce projet se résume comme suit :

PRESENTATION GÉNÉRALE DU BUDGET DU CCAS DE PACÉ VUE D'ENSEMBLE

	FONCTIONNEMENT	
	Dépenses	Recettes
CREDITS DE FONCTIONNEMENT	148 821,07 €	124 930,00 €
RESULTAT DE FOCTIONNEMENT REPORTÉ		23 891,07 €
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	148 821,07 €	148 821,07 €

	INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes
CREDITS D'INVESTISSEMENT	7 343,00 €	202,00 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ		7 141,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 343,00 €	7 343,00 €

TOTAL DU BUDGET PRIMITIF DU CCAS	156 164,07 €	156 164,07 €
---	---------------------	---------------------

Vu le code général des collectivités territorial relatif au vote du Budget primitif ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget du CCAS ;

Considérant la teneur du débat portant sur les orientations budgétaires, qui s'est déroulé lors de la séance du Conseil d'Administration du 27 janvier 2025 ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

ADOpte le Budget Primitif 2025 du Centre Communal d'Action Sociale avec les montants suivants :

Dépenses en section de fonctionnement : **148 821.07 €**

Recettes en section de fonctionnement : **148 821.07€**

Dépenses en section d'investissement : **7 343.00 €**

Recettes en section d'investissement : **7 343.00 €**

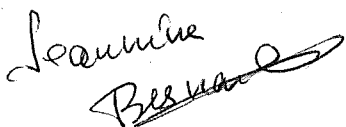
AUTORISE le Président à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier

VOTE : Unanimité.

Quorum réuni

Fait les jours mois et an que dessus,
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,
Jeannine BESNARD



Le Président du C.C.A.S,
Par délégation
La vice-présidente
Karine BOISNARD

